



Séparation / vente immobilière / don manuel

Par **Elodie**, le **15/10/2009** à **14:13**

Bonjour,
Pour financer l'achat d'un appartement avec mon ex-petit ami, mes parents m'ont fait un don (déclaré) de 23 000 €, et nous avons ensuite soucrit un emprunt en commun de 100 000 € pour financer le reste de l'appartement.
Nous avons fait apparaître cela dans l'acte notarié et j'obtenais donc une part de 60 % et lui 40 %. (pas de pacs ni mariage à la date d'achat et de vente)
Aujourd'hui nous sommes séparés depuis 1 an et demi, et venons de vendre l'appartement pour 110 000 €. Nous devons rembourser 91 000 € à la banque.
Selon le calcul du notaire, mon ex devrait récupérer 7 000 € et moi 11 000 € environ !! Mon ex est prêt à me "laisser" la part lui revenant, donc j'aurai 18 000 €. Mais ne suis-je pas en droit de réclamer le don dans sa totalité ? Et ensuite nous divisons par 2 les frais restant à payer à la banque, soit 2 500 € chacun ?
Nous avons convenu comme accord (verbal) qu'il occupe le logement et qu'il paye les charges en contre-partie, ainsi je ne lui réclamais pas d'indemnités de loyer. Si je veux récupérer mon apport entièrement, il menace de me réclamer les charges de co-propriété (pas les charges locatives) que j'aurai du payer avec lui.
Il me reproche aussi le fait de l'avoir quitté, et d'être donc à l'origine de tout cela. Peut-t-il invoqué un préjudice moral ?? (il a été suivi par des psychologues pour dépression)
Si je donne l'accord au notaire de procéder à notre accord entre mon ex et moi (à savoir que je prends les 18 000 € restant et accepte de perdre 5 000 de mon apport, alors que lui ne perd rien de plus), pourrais-je ensuite tenter un recours pour récupérer l'apport dans sa totalité ?
Merci d'avance pour votre réponse rapide, c'est assez urgent !!